

3^{ème} édition du Concours « Génies en Herbe OHADA »

REGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

1. Généralités

Le Concours international « Génies en Herbe OHADA » aura lieu pour la présente édition à Abidjan en Côte d'Ivoire dans le mois d'Août 2010. Les éditions prochaines seront tournantes dans la mesure du possible et auront lieu chacune dans un pays différents. L'administration du Concours incombe au Comité d'Organisation qui est composé des représentants de l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire et des représentants des autres associations ou structures des pays membres de l'OHADA ainsi que toute autre personne que lesdits membres souhaiterons désigner.

Les seize (16) pays membres de l'OHADA plus la République Démocratique du Congo (RDC) dont l'adhésion est en cours, sont invités à présenter une (01) équipe qui représentera leur pays pendant la semaine de la phase finale du Concours.

Pour ce faire, il est à la discrétion de chaque organisateur national de faire une sélection nationale pour déterminer ses candidats.

2. Les participants

Peuvent participer au Concours tous les étudiants juristes (ou économistes) régulièrement inscrits dans une faculté de Droit des universités publiques ou privées des pays membres de l'OHADA. Seuls les étudiants n'ayant pas encore obtenu la Maîtrise (4^{ème} année) en Droit sont autorisés à participer au Concours. **Est exclue de la participation au concours toute personne : qualifiée qui exerce une profession juridique ; qui remplit une fonction juridique ou ayant déjà obtenu la Maîtrise.**

Toute équipe doit être composée de trois (03) membres, **avec obligation de comporter au moins une femme**, qui sont étudiants dans le même pays.

L'équipe se rendant à Abidjan pour la phase finale sera accompagnée **d'un Représentant (enseignant ou encadreur)**, qui fera office de membre du jury lors de la compétition

NB : LES PAYS NON MEMBRES DE L'OHADA QUI DESIRENT PARTICIPER AU CONCOURS SONT LES BIENVENUS.

3. Langue

La langue du concours est le français. Exceptionnellement, l'anglais sera autorisé pour les pays n'ayant pas le français comme langue officielle pourvu qu'il y en ait au moins deux.

4. Calendrier du concours

La phase finale est prévue pour se tenir à Abidjan, Côte d'Ivoire du **02 au 07 Août 2010**.

17 équipes sont attendues pour une compétition acharnée mais amicale pendant toute une semaine.

Chaque structure nationale invitée devra confirmer son souhait de participer au concours **au plus tard le 05 février 2010**.

La liste des candidats participant à la phase finale devra être communiquée au **plus tard le 30 avril 2010**.

Un calendrier définitif avec le programme du Concours sera présenté ultérieurement.

5. Déroulement du concours

En espérant que le nombre d'équipes présentes le permettra, quatre (04) poules seront formées dans lesquelles les différentes équipes s'affronteront. La 1ère équipe de chaque poule procédera à la demi-finale à l'issue de laquelle les deux meilleures seront qualifiées pour la finale. La détermination des vainqueurs se fait par attribution de points.

Trois (03) épreuves feront l'objet de la compétition :

- **la Plaidoirie (P)**
- **le Qui suis-je ? (Q)**
- **l'Intégration Africaine (IA)**

La plaidoirie : Cet exercice est un procès fictif. Les étudiants se constitueront en collègues d'avocats fictifs, chaque collègue devant jouer à la fois le rôle de requérant et de défendeur devant la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA). Il s'agira d'argumenter sur des problèmes de droit posés dans un cas hypothétique. **Le cas fictif sera disponible à partir du 31 janvier 2010.**

Les candidats devront présenter leurs conclusions écrites (résumé de leur argumentation) au plus tard le **02 Juillet 2010**.

Les plaidoiries orales dureront 25 minutes pour chaque équipe y compris le temps de la réplique et de la duplique.

Le Qui suis-je ? : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers un faisceau d'indices. Chaque indice compte pour un nombre de points précis.

- 1^{er} indice : 25 pts
- 2^{ème} indice : 20 pts
- 3^{ème} indice : 15 pts
- 4^{ème} indice : 10 pts
- 5^{ème} indice : 05 pts

IA : L'OHADA étant un outil d'intégration africaine, il nous ait apparu utile d'accorder une vitrine au concept de l'Intégration Africaine à travers ses Hommes, ses Institutions et des Dates.

Ainsi, les équipes auront à tirer au sort les thèmes suivants : les Hommes de l'Intégration Africaine, les Institutions de l'Intégration Africaine et les Grandes Dates de l'Intégration Africaine.

Chaque thème comporte une série de 8 questions de 5 points chacune.

6. Prix et récompenses

Tous les participants recevront **des diplômes de participation et des ouvrages** (Codes, ouvrages de doctrine). Les prix suivants seront décernés : 1^{ère} Meilleure Equipe, 2^{ème} Meilleure équipe et 3^{ème} Meilleure Equipe ; 1^{er} Meilleur plaideur, 2^{ème} Meilleur plaideur et 3^{ème} Meilleur plaideur. Ces prix sont représentés par **des trophées**.

7. Journée-Conférence

Une journée-conférence sera organisée pendant la semaine du Concours. Toutes les équipes devront **obligatoirement** y prendre part. Différentes questions pertinentes concernant l'OHADA seront débattues. Ce sera l'opportunité de partager quelques réflexions et de permettre aux Représentants des Institutions de l'OHADA de présenter leurs institutions.

8. Excursion

Une excursion aura lieu pendant la semaine du concours. Ce sera l'occasion pour les participants de visiter un lieu d'intérêt touristique du pays hôte.

9. Modalités de participation

Chaque équipe participante devra faire l'effort pour réunir elle-même les fonds nécessaires à son déplacement aller et retour. Il est demandé à chaque équipe de s'acquitter d'une modique somme à titre de droit d'inscription dont le montant s'élève à **100. 000 FCFA**.

Ce droit d'inscription permettra d'amortir les frais du séjour (hébergement, nourriture et déplacement) qui sont à la charge du Comité d'Organisation.

Le droit d'inscription, qui reste acquis au Comité d'Organisation même en cas de retrait de l'équipe, est payable **par virement bancaire sur le compte de l'AEJCI** ou par **transfert d'argent au nom du Coordonnateur Général/Project Manager du Concours**.

10. Interprétation du règlement

Toute réclamation ou tout litige relatif au présent règlement sera soumis au Comité d'Organisation qui tranchera. Ces décisions qui sont le fruit d'un consensus s'imposent à tous.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de compléter, de modifier les règles du concours à tout moment sans préjudice du droit des tiers.

11. Informations complémentaires

Toute correspondance doit être adressée à :

Le Concours « Génies en Herbe OHADA », une idée originale de l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire

Monsieur Pierre Olivier LOBE
Project Manager
Concours « Génies en Herbe OHADA »
Cel : +225 07.58.02.08
Email : olivierlob@yahoo.fr